



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

Point 6.4 du projet d'ordre du jour provisoire

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

Onzième session ordinaire

Rome, 11-15 juin 2007

**L'APPROCHE PAR ECOSYSTÈME APPLIQUÉE À
L'ALIMENTATION ET À L'AGRICULTURE:
SITUATION ACTUELLE ET BESOINS**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
I. Introduction	1 - 6
II. L'approche par écosystème	7 - 17
2.1 Avantages découlant de l'application de l'approche par écosystème à l'alimentation et à l'agriculture	7 - 8
2.2 Rappel des faits	9 - 17
III. Particularités de l'application de l'approche par écosystème à l'alimentation et à l'agriculture	18 - 26
IV. Prise en compte de l'approche par écosystème dans les travaux de la FAO	27 - 49
4.1 Exemples de la prise en compte de l'approche par écosystème dans les travaux de la FAO	27 - 43
4.2 Enjeux de la prise en compte de l'approche par écosystème pour les forêts, les pêches et l'agriculture	44 - 46
4.3 Enjeux de la prise en compte de l'approche par écosystème dans les travaux de la FAO	47 - 50
V. Propositions en vue de l'inscription de l'approche par écosystème dans le programme de travail pluriannuel de la Commission	51 - 60
VI. Orientations demandées à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	61 - 63

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance. La plupart des documents de réunions sont disponibles sur Internet à l'adresse <http://www.fao.org/ag/cgrfa/cgrfa11.htm>

L'approche par écosystème appliquée à l'alimentation et à l'agriculture: situation actuelle et besoins

I. INTRODUCTION

1. À sa dixième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a demandé à son Secrétariat de préparer un document sur la situation et les besoins des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, autres que les plantes et les animaux (y compris les différents domaines de diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture, l'approche par écosystème agricole¹ pour la conservation des ressources génétiques et les questions intersectorielles) en établissant les compétences des services pertinents de la FAO et les Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaires concernés. Ce document devrait être soumis à la présente session de la Commission pour qu'elle puisse prendre une décision sur son programme de travail dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble de son mandat.
2. Le Groupes de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques et celui sur les ressources phytogénétiques ont souligné la nécessité d'incorporer l'approche par écosystème agricole à la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture, y compris la gestion intégrée des ressources génétiques, dans le Programme de travail pluriannuel de la Commission.² À sa troisième session, le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques s'est penché en particulier sur le Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et sur la mise en place de l'approche par écosystème.³
3. Le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) a reconnu que l'agriculture joue un rôle crucial pour la satisfaction des besoins d'une population mondiale croissante et qu'elle est intrinsèquement liée à l'éradication de la pauvreté, surtout dans les pays en développement. Le Sommet a également souligné que la diversité biologique joue un rôle fondamental dans le développement durable global et pour l'éradication de la pauvreté. Comme la diversité biologique s'appauvrit actuellement à un rythme sans précédent du fait des activités humaines, le SMDD a recommandé de prendre des mesures en vue de promouvoir une mise en oeuvre large et la poursuite de la mise au point de l'approche par écosystème, en vue d'inverser la tendance. Afin d'augmenter la production vivrière et d'accroître la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments d'une manière durable respectueuse de l'environnement, une approche intégrée, comme celle par écosystème, est fondamentale.
4. L'approche par écosystème est largement utilisée dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture pour permettre aux écosystèmes de continuer à fournir leurs biens et services, notamment le maintien de la diversité biologique de manière durable. La mise en place de cette approche a été particulièrement efficace pour les forêts et les pêches et dans certains secteurs agricoles. Par le biais, par exemple, de la promotion de la conservation *in situ* et des systèmes d'exploitation durable, cette approche a permis la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
5. Le présent document fournit des informations générales sur l'approche par écosystème et sur les spécificités de son application à l'alimentation et à l'agriculture. Il indique comment la

¹ Au lieu d'utiliser l'expression « approche par écosystème agricole » il sera question dans le présent document d'« approche par écosystème appliquée à l'alimentation et à l'agriculture ».

² Voir CGRFA-11/07/3 et CGRFA-11/07/10.

³ Voir CGRFA/WG-PGR-3/05/Inf. 4 <http://www.fao.org/AG/AGP/AGPS/pgr/ITWG3rd/pdf/p3i4E.pdf>.

FAO a tenu compte de l'approche par écosystème dans ses travaux et quels sont les avantages qui en découlent pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture. Il se penche aussi sur les nombreux enjeux liés à l'application effective de cette approche.

6. Le présent document mentionne un certain nombre de propositions pour commencer à appliquer l'approche par écosystème dans le Programme de travail pluriannuel de la Commission et demande l'avis de la Commission sur les modalités qui pourraient permettre de développer encore cette approche pour faciliter le travail de la FAO dans la conservation et la gestion durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

II. L'APPROCHE PAR ÉCOSYSTÈME

2.1 Avantages découlant de l'application de l'approche par écosystème à l'alimentation et à l'agriculture

7. L'humanité dépend totalement des services⁴ et des produits⁵ fournis par les écosystèmes (nourriture, eau propre, régulation du climat, réalisation socioculturelle et spirituelle et plaisir esthétique). Toute légère modification de ces services affecte directement (de manière positive ou négative) les besoins fondamentaux permettant une vie satisfaisante, une bonne santé, des relations sociales enrichissantes, ainsi que la sécurité et la liberté de choisir et de décider. Il est essentiel d'assurer le suivi et la gestion des services des écosystèmes (y compris le maintien de la diversité biologique et la production de biens) de manière durable.

8. L'approche par écosystème pour l'alimentation et l'agriculture a pour but d'assurer que les écosystèmes continuent à fournir les biens et services nécessaires pour soutenir et permettre l'existence humaine. Cette notion est pour l'essentiel axée sur les avantages que la diversité biologique, les services des écosystèmes et l'environnement fournissent pour le bien-être de l'humanité, mais elle insiste aussi sur l'importance de la conservation et de l'utilisation durable de ces divers éléments pour obtenir un progrès économique à long terme. Cela dit, il existe encore peu d'informations disponibles sur l'évaluation économique des biens et services des écosystèmes.

2.2 Rappel des faits

9. On applique de plus en plus souvent l'approche par écosystème mais de diverses manières, dans des contextes très variés et à différents niveaux. Le présent document s'intéresse surtout à l'approche par écosystème pertinente à la gestion de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture, mais fait souvent référence à l'approche par écosystème telle qu'elle a été adoptée dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB).⁶

10. L'approche par écosystème n'est pas une notion simple assortie d'une seule définition. Elle a été décrite et présentée de différentes manières, tant dans les documents que dans les accords internationaux qui ont été officiellement adoptés par les États. Les étapes chronologiques énumérées ci-après ne représentent donc qu'une partie des cas fréquents dans lesquelles l'approche par

⁴ Les services des écosystèmes sont les modalités et les mécanismes par lesquels les écosystèmes naturels et les espèces qui les composent soutiennent et assurent de bonnes conditions de vie. Ils maintiennent la diversité biologique et la production des biens des écosystèmes.

⁵ Les biens des écosystèmes sont regroupés en deux grandes catégories : les biens renouvelables et les biens non renouvelables. Les biens non renouvelables des écosystèmes ne peuvent être utilisés qu'une fois, bien que le recyclage permette une certaine forme de réutilisation. Les biens renouvelables des écosystèmes peuvent être fournis de manière illimitée pour que le stock soit géré de manière durable.

⁶ L'approche par écosystème a été officiellement adoptée en mai 2000 lors de la cinquième réunion de la Conférence of the Parties à la Convention sur la diversité biologique, par le biais de la Décision V/6. Elle a été ultérieurement renforcée par la Décision VII/11.

écosystème appliquée à l'alimentation et l'agriculture a été prise en considération dans le cadre international.

11. Il ressort des événements qui ont conduit à la première Conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement humain, à Stockholm en 1972, qu'il était nécessaire de parvenir à un meilleur équilibre entre le développement socio-économique et la conservation de l'environnement. En l'absence d'une approche adaptée, il a été largement débattu de la nécessité de créer des approches intégrées pouvant englober la conservation et les questions liées à l'environnement de manière plus complète.

12. À partir des conclusions d'un atelier tenu en 1974 par le Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement et organisé par le Conseil international pour la science, l'un des premiers résultats de ces discussions a été la formulation d'une évaluation de l'environnement et de l'approche de gestion adaptables.⁷ Comme l'approche par écosystème l'approche adaptable de gestion insiste sur la nécessité fondamentale de comprendre la structure et la dynamique des écosystèmes. Elle reconnaît aussi que la gestion doit pouvoir s'adapter pour répondre aux incertitudes et qu'à cet effet il doit pouvoir être possible de bénéficier d'un apprentissage sur le tas ou de tirer parti des résultats de recherche. D'après ces deux approches il convient de prendre des dispositions même lorsque les relations de cause à effet ne sont pas encore clairement établies de manière scientifique.

13. La Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique est le premier accord international dans lequel l'expression « approche par écosystème » a été utilisée. En 1980, elle a explicitement recommandé l'adoption de cette approche pour réduire les effets négatifs potentiels de la pêche sur certaines espèces de poissons et sur l'écosystème marin dans son ensemble et pour assurer la durabilité globale des pêches. L'approche par écosystème a été incorporée dans de nombreux accords internationaux relatifs aux pêches,⁸ mais cette notion a été aussi rapidement reconnue dans d'autres domaines, comme les forêts, l'agriculture et la diversité biologique conçue dans sa globalité.

14. Lorsque l'approche par écosystème est devenue la notion fondamentale de la Convention sur la diversité biologique lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui s'est tenue à Rio de Janeiro, son rôle et son importance se sont considérablement développés. Alors que la CDB situait l'approche dans un cadre élargi et la définissait comme une stratégie de gestion durable de la diversité biologique et de ses composantes dans tous les types d'écosystème, les caractéristiques et les principes encore à définir de l'approche ont été aussi traduits dans d'autres textes issus de la Conférence, notamment les *Principes relatifs aux forêts*⁹ et le Plan d'action mondial pour le développement durable, connu aussi sous la dénomination de Programme *Action 21*.

15. À partir du Sommet de la Terre de Rio, l'approche par écosystème, telle qu'elle est définie par la CDB, a été ultérieurement définie en tenant compte des besoins de la Convention. Cette approche est devenue officiellement le cadre prioritaire d'action en mai 2000, lorsqu'il a été adopté officiellement avec ses douze principes directeurs (connus aussi sous le nom de « *Principes du Malawi* ») et cinq directives opérationnelles¹⁰, à la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la CDB. La décision VII/11 a fourni des orientations additionnelles sur la mise en oeuvre de l'approche.

⁷ Holling, C.S., editor. (1978). *Adaptive environmental assessment and management*. London, John Wiley & Sons.

⁸ Y compris la Convention concernant la conservation des espèces anadromes de l'océan Pacifique Nord (1992), le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (1995) et la Déclaration de Reykjavik sur une pêche responsable (2000).

⁹ Voir <http://www.un.org/documents/ga/conf151/aconf15126-3annex3.htm>.

¹⁰ Voir <http://www.biodiv.org/decisions/default.aspx?lg=0&dec=V/6>.

16. Parallèlement d'autres formes d'approche par écosystème se sont développées dans des contextes différents et souvent plus spécialisés. Dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture les principales initiatives tenant compte de l'approche par écosystème qui se sont développées avant et après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) sont la Protection intégrée; le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (1995); la Gestion intégrée des zones côtières; gestion durable des forêts et gestion intégrée des bassins hydrographiques. Certaines de ces initiatives seront décrites plus en détails dans la section suivante.

17. Comme l'indiquent les exemples du paragraphe précédent, l'expérience de l'application de l'approche par écosystème varie considérablement entre les différentes organisations et institutions. La FAO a acquis une expérience pratique considérable dans ce domaine, notamment pour ce qui est de la protection intégrée (les premiers travaux dans le secteur remontant à la moitié des années 60).

III. PARTICULARITÉS DE L'APPLICATION DE L'APPROCHE PAR ÉCOSYSTÈME À L'ALIMENTATION ET À L'AGRICULTURE

18. Il convient de reconnaître que les approches par écosystèmes existantes sont complémentaires et non concurrentielles. D'une manière ou d'une autre, elles vont toutes dans le sens de la gestion, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables. Cela dit, il n'est pas toujours facile de comparer les différentes approches qui ont été élaborées à différents moments et avec des objectifs distincts.

19. Sous ses différentes formes, l'approche par écosystème est une approche globale et intégrée qui encourage fortement l'implication et la participation des différentes parties prenantes. Il s'agit aussi d'une démarche souple conçue pour être appliquée à différents échelons (plan communautaire, par secteur, par biome, etc.).

20. Toutes les formes d'approche par écosystème considèrent que les populations font partie intégrante des écosystèmes. L'approche par écosystème appliquée à l'alimentation et à l'agriculture a tendance toutefois à accorder une place encore plus centrale au facteur humain dans le cadre de la stratégie de gestion et insiste sur l'importance des objectifs concernant directement l'épanouissement de la personne ainsi que sur les avantages économiques et sociaux qui résultent de leur application. Parmi les groupes d'intérêt liés à l'environnement, l'accent peut-être mis sur les objectifs liés à la bonne santé d'un écosystème. Dans les deux cas on se trouve dans une approche par écosystème et l'enjeu consiste à réconcilier les conflits d'objectifs et à cerner les stratégies qui permettront d'obtenir un équilibre optimal entre des buts et des objectifs divergents.

21. Une autre caractéristique tient au fait que des approches comme la gestion durable des forêts (GDF) et l'approche écosystémique des pêches (AEP) ont été respectivement conçues pour s'intéresser de manière spécifique à la conservation et à la production durable de biens et services de tous les types de forêts et de systèmes de productions dans les écosystèmes aquatiques. La GDF et l'AEP reconnaissent que pour obtenir de bons résultats il est nécessaire de collaborer avec des acteurs qui n'appartiennent pas à leurs propres écosystèmes, mais qui gèrent des activités qui ont une incidence sur les écosystèmes (comme les activités sous-marines des industries minières et l'extraction de gaz et de pétrole, dans le cas des pêches). L'application de l'approche par écosystème en agriculture s'est révélée très efficace dans des domaines comme la protection intégrée.

22. L'application de l'approche par écosystème pour l'alimentation et l'agriculture vise à gérer la diversité biologique dans un contexte plus large. Avec cette approche les utilisateurs

devront prendre en considération aussi bien les effets des répercussions sur d'autres domaines et sur les écosystèmes adjacents, que la dynamique qui s'établit entre eux.

23. Les approches par écosystème pour l'alimentation et l'agriculture sont le plus souvent caractérisées par la recherche de résultats. La FAO par exemple, a fait beaucoup d'efforts pour mettre au point des approches par écosystème appliquées à l'alimentation et à l'agriculture qui soient opérationnelles sur le terrain. Une grande partie du travail a été consacrée à l'élaboration de critères, d'indicateurs (pour les gènes, les espèces, et les écosystèmes), de directives pratiques et d'initiatives de soutien en vue d'améliorer la mise en place de l'approche par écosystème et d'assurer le suivi de ses effets sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, ainsi que sur la situation et les tendances de la diversité biologique dans les différents systèmes de productions concernés.

24. Par contraste, d'autres instances se sont concentrées sur l'étude du contenu et de l'intégralité des principes de l'approche par écosystème. La CDB, par exemple, a formulé les *Principes et directives d'Addis-Abeba* in 2004, pour faciliter l'application de l'approche par écosystème. L'avenir nous dira dans quelle mesure ces principes et directives auront contribué à rendre opérationnelle la notion d'approche par écosystème.

25. Les *Principes du Malawi* et les Principes et directives d'Addis-Abeba couvrent les diverses questions traitées dans l'ensemble des approches par écosystème de manière structurée, succincte et complète. Cela dit, pour aborder les questions propres à des écosystèmes particuliers il convient d'élaborer des cadres opérationnels plus précis. Il appartiendra à chaque secteur de définir ces principes opérationnels en fonction de leurs buts et de leurs domaines d'intérêt.

26. Pour récapituler, l'application pratique de l'approche par écosystème pour l'alimentation et l'agriculture s'est révélée très efficace pour les forêts, les pêches et dans certains domaines particuliers du secteur agricole. Ces différentes formes d'approche par écosystème sont essentiellement axées sur un point précis et sur les résultats. Elles ont été mises au point au fil de longues années d'expérience et d'apprentissage sur le tas. Une longue collaboration entre les organisations internationales et un dialogue ininterrompu (notamment la mise en commun des expériences) améliorera le développement ultérieur et l'opérativité de l'approche par écosystème pour l'alimentation et l'agriculture.

IV. PRISE EN COMPTE DE L'APPROCHE PAR ÉCOSYSTÈME DANS LES TRAVAUX DE LA FAO

4.1 Exemples de la prise en compte de l'approche par écosystème dans les travaux de la FAO

27. La FAO a tenu compte, aussi bien de manière implicite qu'explicite, de l'approche par écosystème dans un grand nombre de programmes et d'activités afin de conserver et gérer les services des écosystèmes pour obtenir une agriculture durable, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

28. Comme illustré dans les paragraphes suivants, l'expérience de l'Organisation dans le domaine de cette approche est particulièrement développée pour les forêts et les pêches mais a obtenu aussi de bons résultats dans divers contextes et à divers échelons, dans l'ensemble des secteurs agricoles.

L'approche par écosystème dans le domaine des forêts

29. La Gestion durable des forêts (GDF) représente l'une des principales approches de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles. Elle pour principaux objectifs de contribuer à la gestion, conservation et développement durable des forêts, et de prendre des mesures relatives à leurs fonctions et utilisation multiples et complémentaires.

30. Elle a été largement développée pour répondre aux critiques relative au non respect de la durabilité dans le commerce des bois tropicaux mais a reçu ensuite le soutien de la CNUED en 1992, par le biais de la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts (Principes relatifs aux forêts)

31. La notion a continué à évoluer grâce au dialogue politique international et par le biais d'un grand nombre d'initiatives nationales et écorégionales. Dans ce contexte, la FAO a été particulièrement active dans le développement de critères et d'indicateurs de gestion durable des forêts, avec l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) dont la FAO est chef de file et la CDB membre.

32. Plusieurs initiatives internationales et régionales ont vu le jour, avec pour objectif de définir des critères et des indicateurs pour la gestion durable des forêts. Il s'agit notamment de la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (CMPFE), connue aussi sous le nom de Processus d'Helsinki, du Groupe de travail des Nations Unies sur les critères et indicateurs de la conservation et de l'aménagement durable des forêts des régions tempérées et boréales, connu plus simplement sous le nom de Processus de Montréal, de la Proposition de Tarapoto pour l'Amazonie et des initiatives régionales pour la zone sahélienne, le Proche-Orient et l'Amérique centrale (cette dernière étant dénommée Processus centroaméricain de Lepaterique).

33. En février 1997, le Groupe intergouvernemental sur les forêts de la Commission du développement durable des Nations Unies a adopté l'utilisation de critères et d'indicateurs pour rendre opérationnelle la notion de gestion durable des forêts et a demandé à tous les pays de s'impliquer dans leur élaboration et leur mise en œuvre. Dans l'ensemble, plus de 100 pays participent maintenant à l'introduction de la gestion durable et un programme international de certification des opérations forestières, sous les auspices du Conseil de gérance des forêts, a été formulé et mis en place.

L'approche par écosystème du point de vue de la pêche

34. La FAO est le principal élément moteur des progrès accomplis pour faire avancer l'Approche écosystémique des pêches (AEP).¹¹ Le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (1995) qui repose en grande partie sur une approche par écosystème est le principal instrument international pour souligner la nécessité de généraliser l'adoption des approches de gestion par écosystème pour la conservation et la gestion durable des ressources génétiques halieutiques. Le Code a établi les principes et les normes applicables à la conservation, à la gestion et au développement de toutes les pêches.¹² Avec nombre d'autres accords et conférences internationaux, il a aussi servi à mettre en lumière les avantages d'une approche par écosystème pour les pêches.

35. Le Sommet mondial sur le développement durable a encouragé les pays à mettre en œuvre l'AEP d'ici 2010,¹³ et a reconnu que la FAO devrait jouer un rôle de chef de file pour faciliter le processus d'adoption de l'approche par écosystème. En 2001, plus de 50 pays ont participé à une conférence organisée conjointement par la FAO et le Gouvernement islandais qui a proclamé la Déclaration de Reykjavik Déclaration dans laquelle ils se sont engagés à commencer immédiatement à introduire des éléments relatifs aux écosystèmes dans la gestion des pêches. En

¹¹ Depuis 2003, la FAO a adopté la définition suivante de l'approche écosystémique des pêches: « une approche par écosystème de la pêche s'efforce d'équilibrer divers objectifs de la société en tenant compte des connaissances et des incertitudes relatives aux composantes biotiques, abiotiques et humaines des écosystèmes et de leurs interactions, et en appliquant à la pêche une approche intégrée dans des limites écologiques valables ».

¹² Pêches continentales, aquaculture et pêches de capture maritimes.

¹³ Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août- 4 septembre 2002, Résolution 2/Chapitre IV/paragraphe 30 (d).

2003, Le Comité des pêches de la FAO a relevé que de nombreux pays traitaient déjà plusieurs aspects liés à l'AEP, notamment les répercussions sur les espèces associées, les prises accessoires (comme les tortues, les oiseaux de mer et les requins), la sélectivité des engins de pêche, la participation des parties concernées à la gestion des pêches, le repeuplement et la régénération d'habitats fondamentaux et les interactions entre espèces.

36. Pour encourager la mise en œuvre de l'approche par écosystème appliquée aux pêches, la FAO a entrepris de nombreuses activités, y compris l'application de projets qui comportent l'adoption de AEP, l'organisation, le soutien ou à la participation à des réunions et conférences internationales et l'élaboration et la publication de directives comme :

- *Les Directives techniques pour une pêche responsable N° 4- Supplément 2- L'approche écosystémique des pêches*,¹⁴ publié en 2003, qui aborde directement la question de la mise en place de l'AEP en fournissant des directives sur la manière de traduire les buts de politiques économiques, sociales et écologiques et les aspirations de développement durable de l'AEP dans des objectifs opérationnels, des indicateurs et des mesures de performance; et
- « *Putting into practice the approche par écosystème to fisheries* »,¹⁵ qui présente des directives opérationnelles pour l'application de l'approche à la pêche de capture maritime (2005).

Protection intégrée (PI)

37. Depuis la moitié des années 60, la FAO a fait de la Protection intégrée, la stratégie préférée de lutte contre les organismes nuisibles. La PI tient soigneusement compte de toutes les techniques disponibles de lutte contre les ravageurs et de l'intégration qui s'en suit des mesures appropriées pour décourager le développement de populations de nuisibles, maintenir l'utilisation des pesticides et les autres interventions à des niveaux justifiés du point de vue économique et limiter ou réduire au minimum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La PI met l'accent sur la croissance de plantes saines avec une interférence aussi limitée que possible sur les écosystèmes agricoles et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les parasites.¹⁶

38. La PI augmente la durabilité des systèmes d'exploitation car elle améliore la viabilité écologique en s'appuyant principalement sur la compréhension et le renforcement des services des écosystèmes, comme la régulation des populations de parasites par le biais de stratégies qui comportent l'utilisation de variétés résistantes aux parasites, la conservation et l'augmentation des ennemis naturels et la lutte culturale. Elle améliore la durabilité sociale qui est institutionnalisée dans les communautés agricoles et dans les administrations locales. Enfin, les programmes de PI sont économiquement durables car ils réduisent la dépendance des agriculteurs vis-à-vis de l'acquisition d'intrants.

39. Le programme de Protection intégrée de la FAO, y compris le Mécanisme mondial de protection intégrée, établi au Siège de la FAO à Rome depuis 1997:

- Soulève des questions sur les pratiques de protection non durable et permet une meilleure sensibilisation aux alternatives fournies par la PI pour renforcer les bases écologiques et politiques des programmes nationaux de PI;

¹⁴ See <http://www.fao.org/DOCREP/005/Y4470E/Y4470E00.HTM>

¹⁵ Voir <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/008/a0191e/a0191e00.pdf>.

¹⁶ Code international de conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides (version révisée) (adoptée par le Conseil de la FAO à sa cent vingt-troisième session, en novembre 2002), Article 2.

- Facilite la collaboration et les échanges d'information au sein des programmes de PI;
- Stimule les échanges et encourage les réformes de politiques;
- Conseille les gouvernements, les organisations internationales, les ONG et les donateurs sur les programmes et les politiques de protection contre les nuisibles.

40. La FAO assure aussi la promotion de la PI dans le cadre des écoles d'agriculture de terrain, méthode qui peut aussi être utilisée pour traiter d'autres problèmes relatifs à l'agriculture et à la vulgarisation.

École pratique d'agriculture (Encadré 1)

41. Les écoles pratiques d'agriculture appliquent une méthode participative, mise au point pour la première fois par la FAO en Asie pour faire connaître aux riziculteurs les avantages de la protection intégrée. Elles ont par la suite servi dans de nombreux domaines liés à l'agriculture (de la PI aux petits élevages de volailles). Cette démarche a été adoptée dans toute l'Asie, en Afrique en Amérique centrale et en Amérique du Sud et au Proche-Orient. Des millions d'agriculteurs ont participé à des écoles pratiques d'agriculture et il est avéré que cette méthode a contribué de manière positive à l'instauration de moyens d'existence durables.

Box 1. Écoles pratiques d'agriculture dans le domaine de la riziculture

Une école pratique d'agriculture regroupe environ vingt-cinq agriculteurs qui acceptent de se réunir une fois par semaine au cours d'une campagne agricole (soit 12 à 16 réunions d'une demi-journée au moins). Les agriculteurs se répartissent en cinq petites équipes de terrain et passent d'une à deux heures dans les parcelles à examiner pour faire des observations, relever la densité des populations des différentes espèces présentes dans l'écosystème rizicole, relever les conditions physiologiques des plantes cultivées et prendre des notes. Toutes les équipes se rassemblent ensuite et commentent, analysent et interprètent les données rassemblées. Elles sont ensuite résumées, illustrées sous forme d'un dessin représentant l'écosystème agricole et présentés à l'ensemble du groupe. Ces dessins contiennent une illustration du plant de riz au stade de croissance correspondant à la semaine en cours. Les insectes qui s'attaquent aux plants de riz et les symptômes des maladies figurent d'un côté du dessin, alors que les prédateurs des ravageurs figurent de l'autre côté. Les premières observations des agriculteurs attestent d'un équilibre dans la nature et confirment la notion de régulation des populations. Chaque équipe commente ensuite ses observations avec les autres équipes et prend des décisions sur la lutte contre les ravageurs et sur la nécessité de recourir à d'autres pratiques agronomiques.

Les agriculteurs améliorent encore leur compréhension en effectuant des expériences (comme l'étude des effets des pesticides sur les ennemis naturels et la simulation artificielle de dommages d'insectes) pour montrer que les plantes cultivées peuvent supporter dans une certaine mesure des dommages d'insectes sans enregistrer de réduction des rendements.

Protection intégrée appliquée à l'élevage

42. Jusqu'à présent la PI n'a été appliquée qu'aux cultures. Compte tenu de l'utilisation importante d'anthelminthiques, d'insecticides et d'acaricides dans l'élevage, l'approche de la PI appliquée à l'utilisation de médicaments vétérinaires pour le bétail, notamment pour les ruminants, est actuellement élaborée afin d'éviter une utilisation erronée et réduire la présence de résidus dans la viande et dans le lait ainsi que la contamination environnementale. Cette activité a été engagée en 1997 sur le conseil du Groupe de travail sur la résistance aux parasites de la FAO.

Le Plan d'action mondial et l'approche par écosystème

43. La FAO a publié un document d'information pour la troisième session du Groupe de travail sur les ressources phylogénétiques en mettant l'accent sur les secteurs agricoles dans

lesquels l'approche par écosystème peut être utilisée pour parvenir aux objectifs fixés par les instruments internationaux à propos de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique agricole. Ce document insiste surtout sur les synergies qui existent entre l'approche par écosystème de la Convention sur la diversité biologique et le Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

4.2 Enjeux de la prise en compte de l'approche par écosystème pour les forêts, les pêches et l'agriculture

44. L'un des principaux avantages (et inconvénient) de l'approche par écosystème, est de pouvoir être appliqué à différents échelons. À grande échelle notamment (c'est-à-dire dans toute une province ou un pays), la dynamique du système devient de plus en plus complexe et ne permet pas l'efficacité. Le nombre de parties prenantes tend à augmenter à un niveau tel que la participation réelle de chacune d'elle et l'obtention d'un consensus sur les objectifs et les stratégies de gestion risque de poser de réels problèmes de logistique. Cela dit, dans la mesure où il existe des interactions significatives entre les différents sous-systèmes il est important d'en tenir compte dans une approche par écosystème.

45. Quelle que soit l'échelle à laquelle s'applique l'approche par écosystème, un support institutionnel est nécessaire pour obtenir de bons résultats. Il est plus facile de parvenir à une collaboration institutionnelle lorsque les décideurs sont bien informés sur les objectifs à atteindre par l'approche et lorsqu'ils savent que les avantages attendus de l'application de l'approche auront pour eux quelque intérêt. Dans ce contexte, il est particulièrement important de lier la conservation et l'utilisation durable des biens et services de l'écosystème à la réalisation de profits économiques à long terme. On dispose encore de peu d'informations dans ce domaine et il reste beaucoup à faire pour l'évaluation économique des biens et services des écosystèmes et des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture en particulier.

46. Les écosystèmes sont dynamiques et en constante évolution. Une démarche comme l'approche par écosystème qui vise à gérer les biens et services des écosystèmes doit donc être flexible et adaptable. Cela implique aussi un travail constant d'élaboration et de réajustement des outils.

4.3 Enjeux de la prise en compte de l'approche par écosystème dans les travaux de la FAO

47. Certains pays, notamment les pays en développement, connaissent des difficultés très importantes pour renforcer la sécurité alimentaire d'une population mondiale en expansion de manière durable pour l'environnement. La communauté internationale a largement reconnu que la diversité biologique joue un rôle fondamental dans le développement durable global et a fait l'éloge de l'importance de l'application de l'approche par écosystème, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et des forêts.

48. De nombreux pays ne disposent pas encore des outils d'information et de planification nécessaires pour élaborer un système de gestion intégré de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture, y compris l'approche par écosystème, dans ces secteurs. Les pays sollicitent de plus en plus souvent l'appui de la FAO pour intégrer l'approche par écosystème dans leurs cadres nationaux.

49. En 2002, la FAO a progressé considérablement dans le sens de la prise en compte de la gestion intégrée de la diversité biologique grâce à une approche par écosystème, en créant un Domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire relatif à la gestion intégrée de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture. Il est inscrit dans le Plan à moyen terme dans le cadre de la Stratégie D de l'Organisation qui vise à « appuyer la conservation, l'amélioration et

l'utilisation durable des ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture ». Au cours des dix dernières années, un groupe de travail interdépartemental a été le principal mécanisme de coordination des activités sur la diversité biologique ayant un intérêt pour l'alimentation et l'agriculture.

50. Les forêts, les pêches et l'agriculture assurent la promotion de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture mais le point le plus difficile est de savoir comment prendre des politiques et des mesures dans un domaine qui aura inévitablement des répercussions sur un autre.

V. PROPOSITIONS EN VUE D'INTRODUIRE L'APPROCHE PAR ÉCOSYSTÈME DANS LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS PLURIANNUEL DE LA COMMISSION

51. Les secteurs des forêts et des pêches ont élaboré leurs propres modèles pour l'application de l'approche par écosystème. Dans les approches par écosystème appliquées à ces deux secteurs, il faudrait probablement insister sur la gestion intégrée de la diversité biologique devrait être particulièrement soulignée. Les travaux futurs de la Commission, tels que décrits dans *Les ressources génétiques aquatiques dans le monde: la situation et les besoins*¹⁷ et *Les ressources génétiques forestières dans le monde: la situation et les besoins*,¹⁸ pourront compléter et renforcer les travaux en cours du Département des forêts et du Département des pêches en améliorant l'application réelle de l'approche par écosystème à ces secteurs.

52. La FAO a joué un rôle déterminant au plan international pour ce qui est des principales composantes de la diversité biologique agricole, tant au plan des politiques que du point de vue technique. La Commission a préféré l'élaboration d'instruments internationaux pour deux éléments essentiels de la diversité biologique agricole à savoir les ressources zoogénétiques et les ressources phytogénétiques. En outre, la FAO a joué un rôle fondamental pour l'intégration de la protection intégrée au plan national, notamment par le biais de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique pour la lutte biologique. La FAO encourage aussi la mise en œuvre d'initiatives internationales sur la diversité biologique des sols et sur les pollinisateurs, et soutient depuis de nombreuses années les approches participatives des communautés pour la gestion des ressources naturelles.

53. Cette série d'instruments internationaux, d'initiatives et de mesures, dans le nouveau modèle de gestion intégrée de la diversité biologique agricole, reflète encore l'approche historique par secteur des travaux effectués dans ce domaine.

54. Cela dit, l'ensemble n'est pas seulement constitué par l'addition de toutes les parties. Il est de plus en plus souvent admis que les travaux sur la diversité biologique agricole devraient tirer profit d'une approche plus intégrée. Il arrive fréquemment que les pays disposant de petites économies et d'une capacité limitée ne puissent pas se permettre des approches traditionnelles par secteur souvent mal adaptées à leurs moyens et au contexte. Dans de nombreux écosystèmes agricoles, les agriculteurs doivent gérer un certain nombre de composantes de la diversité biologique agricole en même temps pour continuer à s'adapter aux besoins en évolution, aux difficultés liées à la gestion et pour assurer le maintien des services des écosystèmes. Ils ont besoin d'un soutien intersectoriel et interdisciplinaire approprié. Une coopération plus étroite entre les institutions, le cas échéant, sera notamment favorable aux pays en développement et aux pays en transition.

¹⁷ CGRFA-11/07/15.2.

¹⁸ CGRFA-11/07/15.1.

55. Dans ce nouveau cadre il conviendra d'étudier notamment l'élaboration de principes ou de directives opérationnelles visant à faciliter l'utilisation durable de la diversité biologique agricole. Les Principes et directives d'Addis-Abeba formulés par la CDB pour faciliter l'application de l'approche par écosystème en vue de l'utilisation durable de la diversité biologique, ne sont pas propres à la diversité biologique agricole. La CDB a reconnu qu'il n'avait pas été suffisamment tenu compte de la diversité biologique agricole au cours du processus conduisant à l'élaboration de ces principes et directives et qu'il importe de les compléter, en particulier pour ce qui est des espèces, races et variétés domestiquées dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique agricole.¹⁹

56. À sa dixième session, la Commission a soutenu la FAO en jouant un rôle primordial dans l'élaboration plus approfondie des principes et directives, en coopération avec le Secrétariat de la CDB, et à cet effet, la FAO a participé, en 2006, à l'Atelier régional africain sur l'utilisation durable de la diversité biologique à Nairobi (Kenya). Une première étape de la prise en compte de l'approche par écosystème dans le Programme de travail pluriannuel de la Commission pourrait consister à soutenir l'élaboration de principes et directives pour l'utilisation durable de la diversité biologique agricole. En tant que chef de file, la FAO pourrait mieux définir ces principes et directives mais devrait d'appuyer sur les principes normatifs déjà examinés de manière approfondie. Cette disposition pourrait s'accompagner d'un rapide examen montrant comment les instruments existants mis en place par la FAO peuvent contribuer non seulement à ce nouveau cadre, mais aussi à une application plus cohérente de l'approche par écosystème en agriculture. La préparation de ces documents, en consultation, le cas échéant avec d'autres organisations, pourrait être une priorité à court terme pour le programme de travail pluriannuel et pourrait être présenté pour information à la douzième session de la Commission.

57. Dans un deuxième temps, à moyen et long terme, la Commission pourrait élaborer des directives pour l'application de l'approche par écosystème à la gestion de la diversité biologique dans le secteur agricole. Le but serait d'élaborer un cadre qui intègre les différents secteurs et accorde un rôle prépondérant à la diversité biologique agricole pour la fourniture des services des écosystèmes. Cela devrait permettre d'intégrer la diversité biologique dans la planification nationale des questions liées à l'alimentation et à l'agriculture et de faciliter la coopération avec la CDB. Un cadre pour l'application de l'approche par écosystème de la diversité biologique dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et des forêts pourrait ensuite être soumis pour examen à la quatorzième session de la Commission.

58. Un tel cadre pourrait fournir une série d'outils de base nécessaires pour la planification nationale. À ce jour, il a été procédé à des évaluations mondiales séparées de la situation et des tendances de deux composantes de la diversité biologique agricole, par le biais de l'*État des ressources phytogénétiques dans le monde* et de l'*État des ressources zoogénétiques dans le monde*. Ces évaluations mondiales ont permis aux pays de mieux comprendre la situation et les tendances des ressources zoogénétiques et phytogénétiques, mais elles ont été effectuées séparément et les pays disposent de relativement peu d'informations intégrées sur la situation et les tendances de la diversité biologique agricole dans son ensemble, qui pourrait permettre l'application réelle de l'approche par écosystème à l'alimentation et à l'agriculture. La Commission et la Conférence des Parties à la CDB ont par le passé envisagé la préparation d'une telle évaluation mondiale, mais aucune mesure n'a encore été prise dans cette direction.

59. Une telle évaluation pourrait comporter un examen des interactions entre les pratiques agricoles, l'agriculture durable et la conservation et l'utilisation durable des composantes de la diversité biologique agricole, ainsi que d'un examen des nombreux biens et services fournis par les différents niveaux et les différentes fonctions de la diversité biologique agricole. Il serait utile de cerner les causes profondes de la perte de diversité biologique agricole, dont on sait encore peu

¹⁹ <http://www.biodiv.org/doc/publications/addis-gdl-en.pdf>.

de choses et de comprendre les conséquences de ces pertes pour le fonctionnement des écosystèmes agricoles.

60. Un objectif à long terme pourrait donc être l'élaboration d'un rapport officiel sur l'*État de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* pour illustrer la situation mondiale de la diversité biologique dans le secteur agricole et la contribution de l'agriculture au maintien des services des écosystèmes dans un environnement plus vaste. Cela permettrait de synthétiser les résultats des évaluations de chaque composante de la diversité biologique agricole pour l'alimentation et l'agriculture et d'aborder les questions intersectorielles et les thèmes communs, comme le changement climatique. Cela pourrait déboucher sur la mise au point de l'*État de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* d'ici la seizième session de la Commission.

VI. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

61. Le présent document demande à la Commission des orientations pour savoir comment la FAO peut répondre à une demande croissante de la part de la communauté internationale d'outils conçus pour aider les pays à mettre en œuvre l'approche par écosystème pour l'agriculture, les forêts et les pêches. Il est relevé que dans les deux derniers domaines et dans certains secteurs liés à l'agriculture, comme la PI, la FAO a déjà tenu compte de l'approche par écosystème. Elle a obtenu des résultats très satisfaisants, et notamment des avantages directs, en particulier pour les pays en développement.

62. La Commission pourrait de ce fait souhaiter conseiller la FAO sur les moyens de renforcer l'application de l'approche par écosystème dans ses domaines de compétence afin d'améliorer la gestion durable de la diversité biologique dans son ensemble pour l'alimentation et l'agriculture et sa contribution au maintien des services des écosystèmes.

63. Elle pourrait, en particulier, envisager l'intégration de l'approche par écosystème à la gestion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture au sein du Programme de travail pluriannuel de la Commission afin de mieux aborder les questions intersectorielles et les préoccupations liées à la durabilité de l'environnement, dans le cadre de ses efforts politiques portant sur les politiques internationales et :

- Demander au Secrétariat de préparer une synthèse rapide indiquant comment les instruments existants élaborés par la Commission pourraient contribuer à une application plus cohérente de l'approche par écosystème dans le secteur agricole (à présenter pour information à sa douzième session - voir paragraphe 53);
- Envisager un cadre pour l'application de l'approche par écosystème de la diversité biologique dans l'agriculture, les pêches et les forêts qui intègre les différents secteurs et qui accorde un rôle fondamental à la diversité biologique agricole pour fournir des services des écosystèmes afin d'aider à intégrer la diversité biologique dans la planification nationale des questions liées à l'alimentation et à l'agriculture et pour faciliter la coopération avec la CDB, (à sa quatorzième session- voir paragraphes 54-56).
- Utiliser les résultats du processus susmentionné pour élaborer un rapport officiel sur l'*État de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (à mettre au point à sa seizième session – voir paragraphe 57).